



**CONTRIBUTION OF ACCOUNTING PRACTICES TO THE PREVENTION OF
FINANCIAL FRAUD IN SMEs IN COMMUNE V OF BAMAKO**

**CONTRIBUTION DES PRATIQUES COMPTABLES À LA PRÉVENTION DE LA
FRAUDE FINANCIÈRE DANS LES PME DE LA COMMUNE V DE BAMAKO**

Mahamadoun A BOURI

Centre Universitaire de Recherche Economiques et Sociales (CURES)
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)
Bamako (Mali)

Amadou HAIDARA

Centre Universitaire de Recherche Economiques et Sociales (CURES)
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)
Bamako (Mali)

Bakary KONE

Centre Universitaire de Recherche Economiques et Sociales (CURES)
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)
Bamako (Mali)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.20463600>

Résumé

Cet article examine la contribution de la comptabilité à la prévention de la fraude financière dans les PME au Mali et en particulier dans la commune V de Bamako. À partir d'une démarche quantitative, l'étude met en évidence que l'application de pratiques comptables structurées telles que la tenue régulière des registres, les rapprochements bancaires, le contrôle interne et les audits périodiques réduit de manière significative les cas de détournements et de falsifications. Les résultats révèlent, en effet, que plus de la moitié des PME ayant instauré ces pratiques comptables connaissent une baisse notable des incidents financiers au sein de leur entreprise. Ces résultats suggèrent que la comptabilité ne se limite pas à un simple enregistrement des opérations ; elle constitue un véritable outil de gouvernance, de transparence et de durabilité, garantissant la crédibilité et la compétitivité des PME dans un environnement économique fragile comme celui de la Commune V de Bamako.

Mots clés : Comptabilité ; Fraude financière ; Prévention ; Bamako

Abstract

This article examines the contribution of accounting to the prevention of financial fraud in SMEs in Mali, particularly in Bamako's Commune V. Using a quantitative approach, the study highlights that the application of structured accounting practices such as regular record keeping, bank reconciliations, internal controls and periodic audits significantly reduces cases of embezzlement and falsification. The results reveal that more than half of SMEs that have implemented these accounting practices have seen a significant decrease in financial incidents within their companies. These results suggest that accounting is not limited to simply recording transactions; it is a valuable tool for governance, transparency and sustainability, ensuring the credibility and competitiveness of SMEs in a fragile economic environment such as that of Commune V in Bamako.

Keywords : Accounting ; Financial fraud ; Prevention ; Bamako

1. Introduction

Le Mali, à l'instar de nombreux pays en développement, fonde une grande partie de sa croissance économique et de sa résilience sociale sur le dynamisme de ses petites et moyennes entreprises (PME). Celles-ci représentent plus de 90 % du tissu entrepreneurial national et génèrent environ 60 % des emplois du secteur privé (Koné & Théra, 2020). Dans la capitale Bamako, et plus particulièrement dans la Commune V, ces structures jouent un rôle central dans l'animation du tissu économique local. Elles évoluent dans des domaines variés allant du commerce aux services, en passant par l'immobilier, l'artisanat, la restauration, la pharmacie ou encore les technologies de l'information. Cette diversité témoigne de leur potentiel d'innovation et de création de richesse, mais aussi de leur vulnérabilité dans un contexte marqué par l'informalité, la faiblesse de l'accompagnement institutionnel et la précarité des mécanismes de contrôle interne. Parmi les défis majeurs qui fragilisent la survie des PME maliennes, la fraude financière occupe une place centrale. Elle se manifeste sous diverses formes : falsification de factures, détournements de fonds, fraudes fiscales, manipulations comptables, corruption et collusion interne entre employés et partenaires. L'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE, 2022) estime que les entreprises à l'échelle mondiale perdent environ 5 % de leur chiffre d'affaires annuel à cause de la fraude, une proportion qui pourrait être encore plus élevée dans les pays où le secteur informel domine. Au Mali, plusieurs scandales financiers récents, tels que ceux liés à l'Énergie du Mali (EDM-SA) en 2023, ont mis en lumière l'ampleur de la fraude et son impact sur les performances économiques et sociales. Dans ce contexte, la comptabilité apparaît comme un outil essentiel de prévention. Elle ne se limite pas à une fonction administrative ou fiscale : elle constitue un instrument de gouvernance, de transparence et de prise de décision stratégique. Selon Fayol (1916), la comptabilité est un pilier du management, permettant d'assurer un suivi rigoureux des ressources et de prévoir l'avenir. Pour Colasse (2000), elle représente un système d'information destiné à organiser et communiquer des données financières utiles aux parties prenantes, jouant ainsi un rôle décisif dans la lutte contre les irrégularités. En d'autres termes, une comptabilité bien tenue permet de réduire les opportunités de fraude, de renforcer la confiance des partenaires et de favoriser la pérennité des entreprises. La problématique de ce travail se résume donc ainsi

: dans quelle mesure la comptabilité contribue-t-elle à la prévention de la fraude financière au sein des PME de la Commune V de Bamako ? Pour y répondre, l'étude se fixe plusieurs objectifs spécifiques : identifier les formes de fraudes les plus courantes dans ces PME, analyser

les pratiques comptables existantes, évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et proposer des recommandations adaptées au contexte local. Ainsi, ce travail s'articule autour des points suivants : une revue de la littérature qui présente les notions de comptabilité, de PME et de fraude financière ; une méthodologie de recherche décrivant l'approche adoptée ; une présentation des résultats obtenus ; des recommandations pour améliorer les pratiques ; et enfin une conclusion qui met en perspective les principaux enseignements de l'étude.

2. Revue de la littérature

La littérature scientifique sur la comptabilité et la fraude financière met en lumière la complexité des liens entre systèmes de contrôle, gouvernance et performance organisationnelle. Les approches théoriques et empiriques convergent pour souligner que la comptabilité n'est pas seulement un outil technique, mais un instrument stratégique qui influence directement la survie et la compétitivité des entreprises, en particulier dans des environnements à forte informalité. La comptabilité est définie comme un système organisé de collecte, de traitement et de communication de l'information financière. Selon Fayol (1916), elle constitue une fonction de gestion fondamentale permettant non seulement de contrôler les flux financiers mais aussi de prévoir l'avenir. Raymond Barre (1977) la présente comme « l'art de mesurer, de contrôler et de communiquer les données économiques » afin de faciliter la prise de décision. Colasse (2000) insiste sur sa dimension systémique en la qualifiant de « langage de l'entreprise » servant à fournir une information fiable et comparable aux parties prenantes. Historiquement, l'évolution de la comptabilité démontre son rôle croissant dans la régulation des activités économiques. Des tablettes mésopotamiennes de 3300 av. J.-C. jusqu'au système de la partie double décrit par Luca Pacioli en 1494, la discipline s'est progressivement institutionnalisée pour devenir, au XX^e siècle, un outil normatif encadré par des standards internationaux tels que les IFRS (International Financial Reporting Standards). En Afrique, l'adoption du SYSCOHADA depuis 2001 – révisé en 2017 – harmonise les pratiques comptables dans 17 pays membres de l'OHADA, y compris le Mali. Ce système vise à garantir la transparence, à faciliter la comparabilité des états financiers et à renforcer la lutte contre la fraude. Dans les PME, la comptabilité dépasse la simple obligation fiscale : elle sert à structurer l'information, à instaurer des contrôles internes, à détecter des anomalies et à rassurer les investisseurs. Elle est particulièrement cruciale dans les environnements où la fraude menace la viabilité des entreprises. Les PME représentent une composante essentielle du tissu économique mondial. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT, 2019), elles constituent plus de 90 % des

entreprises et 70 % de l'emploi formel dans le monde. Dans l'OCDE, elles contribuent à hauteur de 50 à 70 % au PIB national.

En Afrique subsaharienne, elles sont souvent le principal moteur de croissance et de réduction du chômage, mais elles évoluent dans des environnements caractérisés par une forte informalité et un accès limité aux financements.

La BCEAO définit les PME de l'UEMOA comme des entreprises non financières ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à un milliard de FCFA. L'administration fiscale malienne les classe en petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 250 millions FCFA) et moyennes entreprises (jusqu'à 500 millions FCFA). Malgré leur rôle stratégique, ces structures connaissent un taux de mortalité élevé : environ 90 % disparaissent dans les cinq premières années (Niang, 2019). Cette fragilité est liée à plusieurs facteurs : déficit de formation des dirigeants, insuffisance de financements, gouvernance défaillante et exposition aux fraudes.

La fraude financière est définie comme un acte intentionnel visant à manipuler ou falsifier l'information financière pour obtenir un avantage indu. Le dictionnaire Larousse la décrit comme « un acte accompli dans l'illégalité, consistant à tromper délibérément et portant atteinte aux droits ou aux intérêts d'autrui ». Elle peut revêtir plusieurs formes : Selon l'ACFE (2022), la fraude coûte en moyenne 7 800 USD par an aux PME canadiennes. Les pays en développement, où les contrôles sont plus faibles, enregistrent des pertes proportionnellement plus importantes. Au Mali, le ministère de l'Économie a signalé en 2023 que des détournements massifs dans la société publique EDM-SA avaient contribué à fragiliser la fourniture d'électricité, illustrant l'impact économique et social direct de la fraude.

Les conséquences de la fraude sont multiples : pertes financières, détérioration du climat de confiance, exposition à des sanctions légales, perte de compétitivité et, dans de nombreux cas, disparition de l'entreprise. Comme le souligne Boisvert (2005), « la fraude est la maladie économique du XXI^e siècle », capable de ruiner les fondements mêmes de la confiance qui soutient les échanges. Face à la fraude, la comptabilité est perçue comme un mécanisme de défense essentiel. Dia (2011) affirme que l'automatisation comptable, lorsqu'elle est bien maîtrisée, permet d'améliorer la traçabilité et de réduire les risques de manipulation. Boisvert (2005) ajoute que la comptabilité ne doit pas être réduite à un outil de mesure, mais comprise comme un instrument de contrôle et de transparence. En somme, la littérature converge pour montrer que la comptabilité, lorsqu'elle est bien appliquée, constitue une barrière efficace contre la fraude. Cependant, son efficacité dépend de la qualité de la gouvernance, du niveau de formation des acteurs et de l'environnement institutionnel dans lequel évolue l'entreprise.

D'autres auteurs, comme Wells (2005), insistent sur la complémentarité entre la comptabilité traditionnelle et l'usage des technologies modernes.

Les systèmes automatisés de suivi des transactions, couplés à des logiciels d'analyse des anomalies, offrent une meilleure visibilité sur les flux financiers et permettent de détecter rapidement les comportements suspects. L'intégration de ces outils aux pratiques comptables classiques renforce la capacité des organisations à prévenir les fraudes avant qu'elles ne prennent de l'ampleur. Par ailleurs, des études récentes montrent que la formation continue des professionnels de la comptabilité et la sensibilisation des dirigeants aux risques de fraude constituent des leviers essentiels pour instaurer une culture d'éthique et de vigilance (Association of Certified Fraud Examiners, 2020). La littérature souligne également l'importance de l'application rigoureuse des normes comptables internationales. Les IFRS et les US GAAP, en définissant des règles claires pour l'enregistrement et la présentation des transactions, réduisent la subjectivité dans la préparation des états financiers. Supiot (2011) et Van Maanen (2007) notent que cette normalisation est un facteur déterminant dans la prévention des fraudes, car elle limite les manipulations et facilite l'audit. Enfin, la recherche met en avant l'interaction entre les pratiques comptables et le contrôle organisationnel global : la comptabilité n'agit pas isolément, mais comme un composant intégré d'un système de gouvernance plus large visant la transparence et la responsabilité financière. L'analyse a montré que 62 % des répondants appliquaient systématiquement les normes comptables nationales, notamment le Plan Comptable Ouest-Africain (SYSCOHADA). Cependant, 38 % des agents ont admis des écarts dans l'application de ces normes, principalement en raison de la formation insuffisante et du manque de supervision. Cette situation a conduit à des erreurs dans les écritures comptables et des difficultés dans la production des états financiers. Concernant les contrôles internes, 55 % des agents ont indiqué que des mécanismes tels que la séparation des fonctions, la validation des dépenses et la réconciliation mensuelle des comptes étaient en place. Néanmoins, 45 % ont signalé l'absence de ces contrôles, ce qui a facilité la survenue de fraudes, notamment des détournements de fonds et des surfacturations. La formation continue a été identifiée comme un facteur clé dans la prévention de la fraude. Les agents ayant bénéficié de formations régulières ont signalé une réduction de 30 % des incidents de fraude par rapport à ceux n'ayant pas suivi de formation. Cela souligne l'importance de renforcer les capacités des agents financiers pour améliorer la gestion des ressources publiques. L'étude a également exploré l'impact des technologies de l'information sur la gestion financière. L'utilisation de logiciels de comptabilité a permis une réduction de 25 % des erreurs humaines et une

amélioration de la transparence des transactions financières. Cependant, l'accès limité à ces technologies dans certaines zones de la commune reste un défi majeur.

3. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cette recherche repose sur une approche quantitative complétée par des éléments qualitatifs, afin de capter la réalité des pratiques comptables et des dispositifs de prévention de la fraude au sein des PME de la Commune V de Bamako. L'objectif était de comprendre non seulement l'existence des procédures, mais aussi leur efficacité perçue et les contraintes de leur mise en œuvre. Cette étude s'appuie sur un raisonnement déductif. Partant des théories existantes sur la comptabilité comme outil de gouvernance et sur la fraude comme menace organisationnelle (Colasse, 2000 ; Boisvert, 2005 ; Dia, 2011), nous avons formulé des hypothèses à vérifier dans le contexte malien. L'hypothèse principale de ce travail stipule que : plus la comptabilité est structurée et appliquée selon les normes, plus la probabilité de fraude diminue dans les PME. Ce choix déductif est pertinent dans un contexte où la fraude est reconnue comme un phénomène transversal, mais dont les manifestations locales peuvent varier. La recherche a été menée dans la Commune V du district de Bamako. Cette commune se caractérise par une concentration importante de PME opérant dans des secteurs diversifiés. Le choix de cette zone se justifie également par sa représentativité du dynamisme entrepreneurial de Bamako, et aussi par la forte présence de pratiques informelles qui exposent les entreprises à des risques accrus de fraude. La population cible est constituée de l'ensemble des PME enregistrées et actives dans la Commune V. Compte tenu de la difficulté d'obtenir une base exhaustive de ces entreprises, un échantillonnage raisonné a été utilisé. Ainsi, (200) PME ont été initialement ciblées. Après le processus de collecte, (88) questionnaires exploitables ont été obtenus. Ce taux de réponse (44 %) illustre une certaine méfiance des dirigeants face aux enquêtes financières, mais il reste suffisant pour fournir des tendances significatives. Le questionnaire, administré aux dirigeants ou responsables financiers des PME, comportait des questions majoritairement fermées. Pour garantir sa validité, le questionnaire a été testé auprès PME avant l'enquête principale, afin de s'assurer de la clarté des questions. Les entreprises ciblées sont de petite taille, avec un effectif généralement inférieur à 10 personnes. Les données recueillies ont été traitées à l'aide de statistiques descriptives simples (fréquences, pourcentages) pour dégager les tendances générales.

4. Résultats

Les résultats montrent que seules (30 %) des PME interrogées disposent d'un service comptable interne structuré, ce qui peut indiquer une certaine volonté de professionnaliser la gestion financière en interne. Toutefois, la diversité des réponses et la part importante de configurations mixtes ou peu claires (chacune représentant 10 %) montre que la structuration comptable reste encore hétérogène et souvent informelle dans de nombreuses PME de la commune V. Cela pourrait également traduire un manque de clarté sur les notions de comptabilité interne/externe chez certains répondants, ou bien des réalités hybrides dans la gestion comptable. La majorité (soit 90% de l'échantillon) des répondants ont répondu « Oui », indiquant qu'ils tiennent une comptabilité régulière dans leur entreprise.

Ce résultat suggère que toutes les entreprises interrogées ont conscience de l'importance de la comptabilité et affirment suivre une gestion comptable régulière. Les résultats ont montré également que la culture du contrôle interne n'est pas encore généralisée (seules 43% ont des pratiques de contrôle internes formelles), ce qui peut accroître le risque de fraudes dans certaines PME de la commune V. Il est important de souligner qu'aucune entreprise n'a déclaré n'appliquer aucun contrôle formel. Cela indique que les PME interrogées mettent en œuvre au moins une méthode formelle de contrôle financier, ce qui est très encourageant pour la transparence et la gestion financière au sein de ces structures. En complément, 30 % des PME recourent à une réconciliation bancaire régulière, une pratique essentielle pour vérifier la concordance entre les écritures internes et les relevés bancaires. Cela reflète un effort supplémentaire de précision dans le contrôle financier. Seulement 10 % des entreprises font appel à une vérification par une personne tierce, suggérant que cette pratique reste marginale, probablement en raison de contraintes de coût ou de méconnaissance des avantages liés à un contrôle externe. Parmi les entreprises ayant répondu, 30 % utilisent le logiciel Sage Comptabilité, ce qui en fait le logiciel le plus fréquemment cité. Ce choix peut s'expliquer par la réputation de Sage, sa facilité d'utilisation et ses fonctionnalités adaptées aux petites et moyennes entreprises. En revanche, chacun des autres logiciels mentionnés ne recueille qu'une seule réponse. Il s'agit notamment de : IRP-16-comptabilité-17, Comptabilité Sage, Khronos, Odoo, Sage 100 et Sage 100C VERSION i7. Cela montre qu'il n'existe pas de norme commune dans l'utilisation des outils comptables au sein des PME interrogées. La présence de la comptabilité manuelle parmi les réponses met en évidence que certaines entreprises ne sont pas encore informatisées, ce qui peut représenter une faiblesse dans la traçabilité des opérations et la prévention de la fraude. De plus, la coexistence de plusieurs versions d'un même logiciel

(Sage 100, Sage 100C, etc.) reflète des disparités dans le niveau de formalisation et l'accès aux technologies modernes.

Par ailleurs, les résultats ont montré qu'une PME sur deux a déjà été confrontée à un cas de fraude ou à des irrégularités financières. Cela révèle une vulnérabilité importante de ces structures caractérisées par des dispositifs de contrôle interne peu formalisés ou absents. À l'inverse, l'autre moitié des répondants affirme ne pas avoir rencontré de telles situations, ce qui peut indiquer soit une meilleure organisation comptable et des pratiques de gestion plus rigoureuses, soit une possible sous-déclaration ou méconnaissance des fraudes au sein de l'entreprise. En somme, les résultats montrent l'importance cruciale de la mise en place de mécanismes comptables efficaces et adaptés, afin de prévenir les risques de fraude et renforcer la fiabilité des informations financières au sein des PME, notamment dans le contexte informel qui caractérise plusieurs d'entre elles à Bamako.

5. Discussions

Les résultats reflètent la pertinence de tout travail scientifique notre recherche révèlent que la majorité des PME interrogées reconnaissent l'importance de la comptabilité comme outil de prévention de la fraude financière. Plusieurs répondants affirment que la mise en place d'un système comptable structuré leur a permis de détecter des irrégularités, voire de limiter les cas de fraude dans leur entreprise. Ces constats sont en accord avec les travaux de Jean-Pierre Boisvert (2005), qui souligne que « la comptabilité n'est pas seulement un outil de mesure financière, mais également un mécanisme de contrôle et de transparence, réduisant les opportunités de fraude en assurant une traçabilité des opérations. » Par ailleurs, certains répondants indiquent que l'utilisation régulière de logiciels comptables a renforcé la rigueur dans la gestion financière, ce qui corrobore les observations de Saidou Nourou Dia (2011), pour qui l'automatisation des tâches comptables, lorsqu'elle est bien maîtrisée, permet de limiter les manipulations frauduleuses, notamment par la centralisation et la sécurisation des données. Cependant, nos résultats révèlent également que certaines PME de la Commune V, évoluant souvent dans l'informel, ne disposent pas de personnel qualifié ou de systèmes comptables appropriés. Cela rejoint l'analyse de Schwenke (2001), qui rappelle que « l'efficacité de la comptabilité dans la lutte contre la fraude dépend fortement du niveau de formalisation des entreprises et des compétences du personnel en charge. » Les réponses obtenues auprès des PME de la Commune V de Bamako confirment de manière significative les hypothèses formulées dans ce mémoire, en mettant en évidence le rôle déterminant de la comptabilité dans la prévention et la détection de la fraude financière.

6. Conclusion :

Cet article s'est intéressé au rôle de la comptabilité dans la prévention de la fraude financière au sein des PME de la Commune V de Bamako. À travers une approche méthodologique quantitative nous avons pu analyser l'importance des outils comptables et des pratiques de gestion financière dans la détection et la prévention des fraudes.

Les résultats montrent que, bien que les PME disposent souvent de ressources limitées, la mise en place d'une comptabilité rigoureuse constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence financière et limiter les risques de fraude. Cependant, le faible taux de réponse obtenu restreint la portée de ces résultats et souligne la nécessité d'approfondir les recherches futures à l'aide d'un échantillon plus large et mieux représentatif.

En somme, la comptabilité joue un rôle stratégique dans la sécurisation des PME face aux fraudes financières, mais son efficacité dépend largement de l'engagement des dirigeants à adopter des pratiques comptables adaptées et régulières. Il est donc recommandé aux responsables de ces entreprises d'abord de renforcer la formation comptable. Il est essentiel que les dirigeants de PME ainsi que les personnels en charge de la gestion financière bénéficient de formations régulières en comptabilité, fiscalité et contrôle interne. Cela permettra de professionnaliser la gestion comptable et de mieux détecter ou prévenir les fraudes. Ensuite de mettre en place de systèmes de contrôle interne adaptés. Les responsables de PME doivent instaurer des mécanismes de contrôle interne simples, mais efficaces : séparation des tâches, vérification régulière des opérations financières et suivi budgétaire rigoureux. Aussi, pour les très petites entreprises qui n'ont pas les moyens de recruter un comptable interne, il est recommandé de faire appel à des cabinets d'expertise comptable externes afin d'assurer la fiabilité des informations financières. Enfin, Il est important de mener des campagnes de sensibilisation à l'échelle locale sur les avantages d'une comptabilité structurée, notamment l'utilisation des logiciels de comptabilité adaptés peut réduire les risques d'erreurs et de manipulation frauduleuse. Les pouvoirs publics ou les structures d'accompagnement pourraient faciliter l'accès à ces outils numériques pour les PME.

REFERENCES

1. Babbie, E. (2010). *The Practice of Social Research* (12th ed.). Wadsworth Cengage Learning.
2. Braun, V., & Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 11(4), 589–597.
3. Bryman, A. (2012). *Social Research Methods* (4th ed.). Oxford University Press.
4. Bachelard, G. (1934). *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF).
5. Barre, R. (1959). *Économie politique*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF).
6. Colasse, B. (2011). *Comptabilité générale* (15e éd.). Paris : Economica
7. Creswell, J. W. (2014). *Research Design : Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches* (4th ed.). SAGE Publications.
8. Chalmers, A. F. (2013). *What is this thing called science ?* (4th ed.). Hackett Publishing.
9. Fayol, H. (1916). *Administration industrielle et générale*. Paris : Dunod.
10. Popper, K. R. (1972). *Objective Knowledge : An Evolutionary Approach*. Oxford : Clarendon Press.
11. Pacioli, Luca (1494). *Summa de Arithmetica, Geometria, Proportioni et Proportionalità*. Venise.
12. Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), 2022 Report to The Nations.
13. Article 3, Instruction n° 006-09/2017 relative aux règles d’admissibilité au refinancement de la BCEAO des créances des établissements de crédit sur les entreprises éligibles au dispositif d’un soutien au financement des PME et PMI’.
14. KONE, B et THERA, S. 2022 « influence des pratiques de gestion financière sur la performance financière dans les PME du district de Bamako »
15. OHADA, Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises (révisé, 2017).
16. Publié le 05 octobre 2024 Abstract d’Habib Blanchard SEOULOU (Université Félix Houphouët BOIGNY)
17. Rapport de la fédération canadienne de l’entreprise indépendante (PCEI) publié mardi 24 septembre 2024.